https://www.snetap-fsu.fr/L-ALESA-doit-avoir-sa-propre-assurance-9731.html

L’ALESA doit avoir sa propre assurance

- Questions... Réponses ! - Q&R Corpo - FAQ ESC / ALESA -

Date de mise en ligne : samedi 30 mai 2026

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

VRAI

« La souscription d’une police d’assurance au nom de l’association, listant les activités de cette dernière et les locaux mis à disposition pour leur organisation, est obligatoire. »

Copyright © SNETAP-FSU